

Le 15 octobre 1979

No. EBS-2778

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à la Note No. 229 de votre prédécesseur, en date du 23 août 1979, proposant l'établissement, à l'aéroport d'Edmonton, d'installations de prédédouanement pour les États-Unis.

J'ai l'honneur de vous informer que les propositions énoncées dans la Note de votre prédécesseur agréent au Gouvernement du Canada, et de confirmer que cette Note et la présente réponse, dont les versions anglaise et française font également foi, constituent un Accord entre nos deux gouvernements prévoyant l'établissement d'un poste de prédédouanement pour les États-Unis à l'aéroport d'Edmonton, conformément à l'article II(b) de l'Accord relatif au prédédouanement dans le domaine du transport aérien du 8 mai 1974, qui entre en vigueur à compter de la date de ce jour.

Veuillez agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

FLORA MACDONALD
*Le Secrétaire d'État aux
Affaires extérieures*

Son Excellence Kenneth M. Curtis
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique
Ottawa